



## Je souhaite obliger les héritiers a signer l'accord

Par **zoumzoum**, le **02/11/2015** à **12:06**

Bonjour

Mon grand père est décédé je suis héritière à 50% avec ma soeur car ma maman est décédée

mon grand père vivé dans sa maison avec mon oncle

Nous sommes 9 héritier et nous souhaitons laisser mon oncle dans la maison pour une durée de 5 ans

Cependant j'ai peur que certains héritier refuse

de ce fait nous allons également hériter des actifs (financier)

Si je refuse de signer les actifs financier es ce que les autres héritiers pourrons prendre leur argent ou les comptes restons t-il bloqué

Je ne veux pas prerdre mes droit mais insiter les autres a signer l'accord de la maison

Merci

Par **youris**, le **02/11/2015** à **13:23**

bonjour,

si dans la succession de votre grand père il y a un bien immobilier, vous devrez saisir un notaire (pour la mutation immobilière) même si la déclaration de succession peut être faite par un héritier.

quand un héritier refuse de signer l'acte de partage, il ne peut y avoir de partage, le notaire qui n'a pas le pouvoir de trancher un litige, vous enverra vers un juge qui tranchera le litige.

salutations